



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Université Paris-Saclay pour la mise en place d'un cercle de paroles et d'écoute à destination des étudiants**

Séance du 25 mars 2021

Convocation du 19 mars 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 19 h 30, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-neuf mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Théophile Touny par M. Numa Isnard,  
Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Secrétaire de séance :

M. Numa Isnard

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 25 mars 2021

**OBJET** : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Université Paris-Saclay pour la mise en place d'un cercle de paroles et d'écoute à destination des étudiants

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Francis Brunelle,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de cercles de paroles et d'écoute proposé par des enseignants chercheurs de l'IUT de Sceaux en lien avec l'Université Paris-Saclay,

Considérant l'intérêt pour ce projet dans ce contexte particulièrement difficile pour les étudiants,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de soutenir le projet de cercles de paroles et d'écoute à destination des étudiants de l'IUT de Sceaux et de la faculté Jean-Monnet.

DECIDE l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'université Paris-Saclay, étant précisé que cette aide devra être affectée exclusivement au projet concerné et que le montant de 1 000 € inclut 10 % de frais de gestion destinés à la fondation Paris-Saclay Université en charge de l'organisation administrative et financière du projet.

AUTORISE le maire à signer tout document relatif au soutien de la Ville à cette initiative.

PRECISE que le montant correspondant sera imputé sur les crédits inscrits au budget 2021.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Milypje Lant*